



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

SIMDUT 2015

Systeme d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail



SERVICE DE SÉCURITÉ
2016

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	page 2
Composantes du SIMDUT 2015	page 3
A) Éléments	page 3
i) Les groupes de danger	page 3
ii) Les classes de danger	page 3
iii) Les catégories de danger	page 3
iv) Les pictogrammes de danger	page 3
v) Les mentions de danger	page 21
vi) Les mentions d'avertissement	page 21
vii) Les conseils de prudence	page 22
B) Étiquettes	page 22
i) L'étiquette du fournisseur	page 22
ii) L'étiquette du lieu de travail	page 23
C) La fiche de données de sécurité	page 25
Codes d'entreposage	page 30
Annexe A : Produits exemptés de l'application de la législation du SIMDUT 2015	page 31
Annexe B : Sécurité des produits chimiques ménagers	page 32
Annexe C : Exemple de fiche de données de sécurité (FDS)	page 35

INTRODUCTION

L'exposition à des matières dangereuses peut causer ou favoriser divers maux comme, entre autres, l'irritation, les brûlures, la sensibilisation, les troubles cardiaques, les dommages aux reins et aux poumons et le cancer. Si les matières dangereuses sont mal entreposées ou manipulées, certaines d'entre elles peuvent également constituer des risques d'incendie, d'explosion, d'accident et avoir des effets nocifs sur l'environnement.

Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail 2015 (**SIMDUT 2015**) fait suite au **SIMDUT** et s'aligne sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (**SGH**) qui harmonise la communication des dangers grâce à l'uniformisation des critères de classification des dangers, ainsi que du format et du contenu des étiquettes et des fiches de données de sécurité (**FDS**) à l'échelle mondiale. Le **SIMDUT 2015** vise à réduire la fréquence des maladies et des lésions causées par les matières dangereuses utilisées au travail.

Le **SIMDUT 2015** est un système d'information constitué **de trois parties essentielles** :

- les **étiquettes** ;
- les **fiches de données de sécurité (FDS)** ;
- la **formation des salariés**.

Le **SIMDUT 2015** est régi au niveau fédéral par la **Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses**, la **Loi sur les produits dangereux** et le **Règlement sur les produits dangereux**.

Au Nouveau-Brunswick, c'est au moyen de la **Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail (LHST)**, **chapitre O-0.2** que se fait l'application du **Règlement 2016-6 sur le SIMDUT** par l'entremise de **Travail Sécuritaire Nouveau-Brunswick (TSNB)**.

L'objectif global du **SIMDUT 2015** est de s'assurer que les salariés répondent à quatre questions principales :

- Quels sont les dangers que présente le produit?
- Comment êtes-vous protégé contre ces dangers?
- Que devez-vous faire en cas d'urgence?
- Où pouvez-vous obtenir d'autres renseignements?

COMPOSANTES DU SIMDUT 2015

La présente section donne un aperçu du cadre utilisé pour la classification et présente les éléments qui définissent le système de classification des dangers.

Il est important de comprendre les éléments fondamentaux. Les termes suivants représentent les principaux concepts associés aux étiquettes et aux fiches de données de sécurité (FDS).

A) Éléments

- Les groupes de danger
- Les classes de danger
- Les catégories de danger
- Les pictogrammes
- Les mentions d'avertissement
- Les mentions de danger
- Les conseils de prudence

i) Les groupes de danger

Le SIMDUT 2015 établit **deux grands groupes de danger** : les dangers physiques et les dangers pour la santé. Il existe un troisième groupe de danger : les dangers pour l'environnement. La classification et l'étiquetage des produits de ce groupe de danger ne sont pas obligatoires au Canada. Toutefois, les fournisseurs peuvent indiquer ces dangers sur les étiquettes et les FDS.

Chaque groupe de danger comprend des **classes de danger** aux propriétés particulières.

ii) Les classes de danger

Chaque groupe de danger se subdivise en classes de danger. Selon le SIMDUT 2015, il y a :

- 19 classes de dangers physiques
- 12 classes de dangers pour la santé

De plus, il existe deux classes de dangers pour l'environnement définies par le SGH, mais leur utilisation n'est pas obligatoire au Canada. Toutefois, ces classes et pictogrammes peuvent apparaître sur des produits.

Groupes et classes de danger

CLASSES DE DANGER	Groupes et classes de danger		
	Groupes des dangers physiques	Groupe des dangers pour la santé	Groupe des dangers pour l'environnement*
	Matières et objets explosibles* Gaz inflammables Aérosols inflammables Gaz comburants Gaz sous pression Liquides inflammables Matières solides inflammables Matières autoréactives Liquides pyrophoriques Matières solides pyrophoriques Matières auto-échauffantes Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables Liquides comburants Matières solides comburantes Peroxydes organiques Matières corrosives pour les métaux Poussières combustibles Asphyxiants simples Gaz pyrophoriques Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Toxicité aiguë Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire ou cutanée Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction Toxicité pour certains organes cibles -Exposition unique Toxicité pour certains organes cibles -Expositions répétées Danger par aspiration Matières infectieuses présentant un danger biologique Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Danger pour le milieu aquatique Danger pour la couche d'ozone

*Remarque : Le SIMDUT 2015 n'adoptera pas les classes de danger suivantes : matières et objets explosibles et les classes de danger pour l'environnement. Toutefois, vous pourriez voir ces classes de danger et leurs pictogrammes sur des produits présents dans votre milieu de travail.

iii) Les catégories de danger

Chaque classe de danger comporte au moins une catégorie. Les catégories peuvent ensuite être subdivisées en sous catégories ou types.

La catégorie définit la gravité du danger pour un produit. La catégorie 1 correspond toujours au niveau de danger le plus élevé. Les catégories 2 ou 3 d'une même classe de danger correspondent à un niveau de danger moindre que la catégorie 1.

Certaines classes de dangers ne comptent qu'une seule catégorie (par exemple, les matières corrosives pour les métaux), d'autres peuvent en compter deux (par exemple, cancérogénicité) ou trois (par exemple, les liquides comburants). Quelques classes de dangers comptent un grand nombre de catégories (par exemple, les peroxydes organiques, toxicité aiguë). Les catégories peuvent également être identifiées selon une référence alphabétique (par exemple, A est un danger plus grave que B, etc.).

L'objectif n'est pas de se souvenir du nombre de catégories par classe de dangers. Il faut surtout se souvenir **que la catégorie 1 de toutes classes de danger représente le plus haut niveau de danger.**

Ce système de numérotation vous donne des indices sur les précautions et les mesures de maîtrise à prendre pour prévenir l'exposition. Apprenez comment trouver ces renseignements à l'aide des étiquettes et des fiches de données de sécurité. En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre superviseur.

iv) Les pictogrammes de danger

Dix pictogrammes sont utilisés pour représenter les classes de danger. Un pictogramme de dangers est attribué à chaque classe ou catégorie de dangers. Neuf des pictogrammes sont encadrés dans un carré rouge debout sur une pointe. À l'intérieur se trouve un symbole qui représente le danger potentiel (par exemple, feu, danger pour la santé, corrosif, etc.). Ensemble, le symbole et le carré rouge forment ce qu'on appelle un pictogramme. Le symbole des matières infectieuses présentant un danger biologique demeure le même que dans le SIMDUT, soit des cercles noirs.

Le pictogramme fournit une image qui indique instantanément au travailleur quel type de danger est présent. De cette façon, même un coup d'œil rapide permet à une personne de se rendre compte que, par exemple, un produit est un danger pour la santé, est corrosif ou présente un danger d'incendie.

Les pages qui suivent décrivent les pictogrammes de dangers.

BOMBE EXPLOSANT
(dangers explosifs, instables)



Groupe de danger principal : dangers physiques

En raison des risques élevés de blessures graves et de dommages à la propriété importants associés aux accidents impliquant ces produits, une formation appropriée et une bonne compréhension des dangers sont essentielles.

Les produits portant ce pictogramme doivent être utilisés uniquement par des personnes ayant reçu une formation poussée et au fait des dangers et des moyens pour les maîtriser.

Les classes de danger qui utilisent ce pictogramme

Bien que la classe des **matières et des objets explosibles** ne soit pas adoptée par le SIMDUT 2015, vous pourriez tout de même apercevoir cette classe identifiée.

Deux autres classes de danger utilisent le pictogramme de bombe explosant.

- Les **matières autoréactives** sont sensibles à la température et aux changements de température. Le danger, en ce qui concerne ces produits, est que la chaleur (aussi minime soit-elle), comme celle qui peut être créée par des conditions de manutention et de stockage inappropriées, peut causer une explosion ou un incendie/une explosion.
- L'autre classe de danger est celle des **peroxydes organiques**. Ils sont hautement réactifs et ont tendance à s'enflammer facilement et à brûler rapidement. Ils sont très instables et sont généralement sensibles à la lumière (c'est-à-dire qu'ils doivent être stockés dans un endroit sombre). Certains d'entre eux sont sensibles aux changements de température ou à la friction (c'est-à-dire secouer ou cogner un contenant de peroxydes organiques). Les peroxydes organiques ont tendance à réagir aux métaux ou à la chaleur de façon explosive.

FLAMME
(dangers inflammables)



Groupe de danger principal : dangers physiques

Les produits portant ce pictogramme peuvent s'enflammer facilement et brûler rapidement. Pour qu'un incendie se produise, trois éléments doivent être réunis en même temps et dans les bonnes proportions : carburant, oxygène et chaleur (soit une source d'inflammation comme une étincelle). Il est très important pour la prévention des incendies et au moment de travailler de façon sécuritaire avec des produits inflammables de s'assurer que ces trois éléments ne sont jamais présents ensemble en quantité dangereuse.

Par exemple, les vapeurs d'un liquide inflammable peuvent se mélanger à l'air ambiant et être exposées à la bonne quantité de chaleur pour s'enflammer et brûler. Dans le milieu de travail, les principaux moyens de permettre que des produits inflammables soient manipulés de façon sécuritaire restent de maîtriser les carburants (soit les produits inflammables), de garder les quantités au minimum et d'éliminer les sources d'ignition.

Les classes de danger qui utilisent ce pictogramme

Dans la plupart des milieux de travail, vous verrez ce pictogramme utilisé pour les classes de danger suivantes :

- Gaz inflammables
- Aérosols inflammables
- Liquides inflammables
- Matières solides inflammables

Il existe d'autres classes de danger qui utilisent le pictogramme de danger d'inflammabilité, mais ces produits sont rarement utilisés.

- Liquides pyrophoriques - ces produits réagissent avec l'air pour provoquer un incendie
- Matières solides pyrophoriques - ces produits réagissent avec l'air pour provoquer un incendie
- Gaz pyrophoriques - ces produits réagissent avec l'air pour provoquer un incendie

- Matières auto-échauffantes (par exemple; combustion spontanée) - ces produits réagissent avec l'air, peuvent s'auto-échauffer et prendre feu (aucune source d'ignition nécessaire)
- Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables - ces produits réagissent avec l'eau et libèrent des gaz inflammables
- Matières autoréactives* - ces produits peuvent réagir fortement à des conditions comme les chocs, la pression, la température, la lumière ou le contact avec un autre produit
- Peroxydes organiques* - produits très instables et réactifs

* Veuillez noter que les produits les plus dangereux parmi ces classes utilisent le pictogramme de bombe explosant par lui-même ou avec le pictogramme d'inflammabilité.

Autres dangers associés à des matières inflammables

Les risques d'incendie et d'explosion sont les principales préoccupations, mais d'autres problèmes peuvent être présents. Si un produit est classé comme inflammable, le superviseur et les salariés doivent comprendre comment utiliser le produit de façon sécuritaire et connaître les détails sur les dangers connexes.

Parmi d'autres préoccupations liées aux dangers d'inflammabilité, on compte les suivantes :

- **Dangers pour la santé** – Les produits inflammables peuvent présenter un danger pour la santé (toxique, corrosif, irritant, etc.) à des concentrations atmosphériques bien en deçà des niveaux requis pour représenter un danger d'incendie.
- **Accumulation de charge statique** – L'électricité statique est la charge statique créée lorsqu'il y a friction entre deux objets faits de divers matériaux ou substances. Une charge peut se produire lorsque des liquides inflammables sont versés, pompés, filtrés, agités, remués ou qu'ils coulent à travers des conduites : ces actions peuvent agir comme source d'ignition. La libération de la charge peut provoquer l'ignition de produits inflammables.
- **Asphyxie** - Les vapeurs des liquides inflammables sont habituellement plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Ces vapeurs lourdes peuvent déplacer l'air dans un espace (prendre la place de l'air ou de l'oxygène, par exemple) et poser un danger d'asphyxie (suffocation).
- **Sous-produits toxiques de la combustion** - Lorsque des produits inflammables brûlent, des gaz et des vapeurs toxiques, comme du monoxyde de carbone, du cyanure d'hydrogène et des oxydes d'azote, sont créés.
- **Retour de flamme** - Comme la vapeur de la plupart des liquides inflammables est plus lourde que l'air, des vapeurs peuvent se répandre sur une distance considérable le long du sol ou du plancher et s'enflammer au contact d'une étincelle ou d'une source de chaleur lointaine. Une fois les vapeurs d'un liquide inflammable enflammées, un retour de flamme peut se produire, ce qui signifie que les flammes reviennent sur leurs pas jusqu'au contenant ou jusqu'à la source de liquide inflammable et provoquent une explosion ou un incendie.

- **Travail à chaud** - Le fait de travailler avec des sources d'inflammation à proximité de produits inflammables est appelé « travail à chaud » ou « travail par points chauds ». Le soudage et le coupage en sont des exemples.

FLAMME SUR UN CERCLE (dangers comburants)



Groupe de danger principal : dangers physiques

Le pictogramme pour les matières comburantes est un « O » surmonté de flammes. Le « O » représente l'oxygène, et les flammes montrent que les matières comburantes posent un danger d'incendie important si elles ne sont pas manipulées de façon appropriée. Il existe trois types de produits comburants : les gaz comburants, les liquides comburants et les matières solides comburantes.

Les composants de base d'un incendie sont les suivants : une source de carburant (comme des combustibles), une source d'oxygène et une étincelle ou une source d'ignition.

Dans la plupart des cas d'incendie, la source d'oxygène provient de l'air (teneur en oxygène de 21 %). Dans le cas des matières comburantes, ces dernières libèrent facilement de l'oxygène ou d'autres substances comburantes, et il s'agit d'un risque important d'incendie/d'explosion. Les matières comburantes ne s'enflamment pas d'elles-mêmes, mais leur présence peut :

- grandement accélérer la propagation d'un incendie et en augmenter l'intensité (l'incendie brûle à plus haute température et plus rapidement qu'il le ferait dans des conditions « normales »);
- provoquer la combustion rapide de substances qui, normalement, ne brûlent pas dans l'air;
- entraîner la combustion spontanée de certaines matières combustibles en l'absence d'une source d'inflammation apparente comme une étincelle ou une flamme.

Les classes de danger qui utilisent ce pictogramme

Le pictogramme de danger pour les matières comburantes est utilisé pour trois différentes classes de danger comburant :

- Liquides comburants
- Matières solides comburantes
- Gaz comburants

Bien que les trois classes de comburants présentent différents états physiques, elles partagent les caractéristiques des substances comburantes et posent toutes un danger d'incendie lorsque les mesures de manutention et de stockage appropriées ne sont pas appliquées.

Autres dangers potentiels associés aux substances comburantes

Les principaux dangers liés aux substances comburantes sont l'incendie et l'explosion. Outre des dommages à la propriété, un produit comburant peut entraîner une contamination de la peau ou des vêtements et créer un risque très important de blessures personnelles en cas d'incendie.

Parmi d'autres préoccupations sur les dangers liés aux substances comburantes figurent les suivantes :

- **Dangers pour la santé** - Les produits comburants peuvent aussi avoir d'autres propriétés dangereuses, et c'est pourquoi il est impératif de bien lire l'étiquette et la FDS pour connaître tout autre danger potentiel (par exemple; pour la santé, corrosivité, réactivité).
- **Matières incompatibles** - Les substances comburantes sont très réactives. Ne reversez **JAMAIS** une portion inutilisée du produit dans le contenant, même si elle ne semble pas avoir été contaminée.

BOUTEILLE À GAZ
(gaz sous pression)



Groupe de danger principal : dangers physiques

Des milliers de produits à base de gaz ou de mélanges de gaz sont conservés sous pression dans des bouteilles. **Seul les gaz sous pression utilisent ce pictogramme des classes de danger.**

Autres dangers potentiels associés aux gaz sous pression

Il y a de nombreux autres dangers potentiels associés aux gaz sous pression.

- **Danger pour la santé** - De nombreux gaz sous pression possèdent d'autres propriétés : toxique, inflammable, corrosif ou réactif. Si ces propriétés répondent aux critères d'autres classes, le pictogramme de danger de ces classes sera aussi utilisé (par exemple; gaz inflammables).
- **Rejet incontrôlé** - Tous les gaz comprimés sont dangereux en raison de la pression élevée à l'intérieur de la bouteille. Un rejet de gaz peut être délibéré si quelqu'un ouvre le robinet de la bouteille ou accidentel en cas de rupture ou de fuite d'un robinet. Même à une faible pression, le gaz peut s'échapper rapidement d'une bouteille ouverte ou d'une bouteille qui fuit. Une bouteille endommagée peut être projetée comme une fusée ou tourner de façon incontrôlée, causant ainsi des blessures et des dommages importants. Ce type d'accident se produit souvent lorsqu'une bouteille sans capuchon ou non assujettie est renversée et que le robinet se brise.
- **Asphyxie (suffocation)** - Des gaz inertes, comme l'argon, l'hélium, le néon et l'azote, ne sont pas toxiques, ne brûlent pas et n'explosent pas, mais ils peuvent causer des blessures ou la mort par asphyxie s'ils chassent l'oxygène d'un espace. À titre d'exemple, un litre d'azote liquide donne 700 litres d'azote gazeux à la température ambiante.
- **Engelures** - Les gaz s'échappant d'une bouteille peuvent être extrêmement froids et causer des engelures. Des engelures graves peuvent causer à la peau et aux yeux non protégés de graves lésions permanentes. Certains gaz peuvent être étiquetés cryogéniques, ce qui signifie que le gaz qui s'échappe est capable de causer des engelures.

Il y a quatre différents types de gaz sous pression :

- Gaz comprimé
- Gaz liquéfié
- Gaz liquéfié réfrigéré
- Gaz dissous.

Gaz comprimé (gaz non liquéfié) :

Le gaz non liquéfié est aussi appelé gaz comprimé, gaz sous pression ou gaz permanent. Ces gaz ne deviennent pas liquides quand ils sont comprimés à la température normale, même à une pression très élevée. Parmi les exemples figurent l'oxygène et l'azote.

Gaz liquéfié et gaz liquide réfrigéré :

Des gaz liquéfiés sont des gaz qui peuvent devenir liquides à des températures normales lorsqu'ils se trouvent dans des bouteilles sous pression. Les gaz liquéfiés réfrigérés sont ceux qui sont partiellement liquides du fait qu'ils sont à basse température. Au début, la bouteille est presque pleine de liquide et l'espace au-dessus du liquide est occupé par du gaz. À mesure qu'on soutire du gaz de la bouteille, un volume suffisant de liquide s'évapore pour le remplacer, de façon à garder la pression constante dans la bouteille. Par exemple, l'ammoniac anhydre, le chlore, le propane, l'oxyde de diazote et le dioxyde de carbone.

Gaz dissous :

L'**acétylène** est le seul gaz dissous couramment utilisé. L'acétylène est chimiquement très instable et, à la pression atmosphérique, l'acétylène peut exploser. Cependant, l'acétylène est régulièrement entreposé et utilisé dans des bouteilles de façon sécuritaire, étant donné qu'elles sont remplies d'un agent de remplissage inerte et poreux. L'agent de remplissage est saturé avec de l'acétone ou d'autres solvants. Lorsque l'acétylène est ajouté dans une bouteille, le gaz se dissout dans l'acétone pour créer une solution stable.

CORROSION

(dommages corrosifs pour les matières, ainsi que la peau, les yeux)



Groupes de dangers principaux : dangers physiques et dangers pour la santé

Ce pictogramme est utilisé pour des produits pouvant chimiquement endommager ou détruire l'acier ou l'aluminium ou, pour des produits qui peuvent causer des dommages à la peau et aux yeux destructifs et irréversibles.

Les produits corrosifs comme les acides et les bases forts peuvent attaquer (corroder) le métal ou la peau et les yeux. Parmi les exemples d'acides figurent l'acide chlorhydrique, l'acide nitrique et l'acide sulfurique. Parmi les bases communes figurent l'hydroxyde de sodium (soude caustique) et l'ammoniac.

Les classes de danger qui utilisent ce pictogramme

Ce pictogramme est utilisé pour la classe de danger des **matières corrosives pour les métaux** (groupe de danger physique) pour indiquer les produits qui peuvent causer de la corrosion ou des dommages aux contenants et aux structures de métal au contact.

Ce pictogramme est également utilisé par deux classes de danger pour la santé pour des produits qui peuvent causer des dommages destructifs et irréversibles à la peau et aux yeux :

- Corrosion cutanée/irritation cutanée - corrosion cutanée
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - lésion oculaire

Autres dangers potentiels associés aux produits corrosifs

- Les contenants peuvent s'affaiblir et ne pas rester étanches ou se briser, déversant ainsi leur contenu dans le milieu de travail. Les matières corrosives peuvent également endommager l'équipement et les composantes de l'immeuble en métal, ce qui peut entraîner des blessures et l'effondrement des structures.

- De nombreux produits corrosifs, tant liquides que solides, produisent de grandes quantités de chaleur lorsqu'ils sont mélangés avec de l'eau. Par exemple, un verre d'eau lancé dans un seau d'acide sulfurique concentré est instantanément converti en vapeur, laquelle dispersera le contenu entier du seau dans l'air. Si le produit corrosif exige une dilution dans l'eau, toujours ajouter le produit corrosif dans l'eau (ne PAS ajouter l'eau dans le produit corrosif), lentement, en petites quantités, en remuant fréquemment. Toujours utiliser de l'eau froide.
- Les produits corrosifs peuvent souvent poser des risques supplémentaires, comme de réactivité, d'inflammabilité et de toxicité.
- Les matières corrosives sont incompatibles avec un grand nombre de produits chimiques et des produits toxiques ou explosifs peuvent être créés s'ils entrent en contact les uns avec les autres. La FDS d'un produit corrosif explique quels métaux ou autres matériaux (comme le plastique ou le bois) il attaquera. Faire attention d'utiliser les contenants appropriés.

TÊTE DE MORT SUR DEUX TIBIAS

(produits très toxiques pouvant entraîner des maladies/la mort avec de petites quantités et de courtes expositions)



Groupe de danger principal : dangers pour la santé

Ces produits sont mortels, toxiques ou nocifs en cas d'inhalation, d'ingestion ou à la suite d'un contact cutané.

La toxicité aiguë correspond aux effets indésirables qui se manifestent après l'exposition cutanée ou orale à une dose unique, ou de plusieurs doses réparties sur un intervalle de temps de 24 heures, ou suite à une exposition par inhalation de 4 heures.

La toxicité aiguë pourrait être le résultat d'une exposition au produit lui-même, ou à un produit qui, au contact de l'eau, libère un gaz capable de causer une toxicité aiguë.

La toxicité d'un produit chimique ne change pas, mais le risque d'exposition dû à son utilisation peut être maîtrisé et réduit le plus possible grâce à des pratiques de manutention et de stockage appropriées.

Par exemple : Un produit chimique hautement toxique peut représenter un faible danger pour la santé s'il est utilisé avec soin et en prenant les précautions appropriées. Autrement, il est possible qu'un produit chimique de faible toxicité présente un danger pour la santé élevé s'il est utilisé de façon inappropriée. Ces différences font en sorte que la manutention appropriée et les mesures de maîtrise sont très importantes.

La classe de danger qui utilise ce pictogramme

La seule classe qui utilise ce pictogramme est la toxicité aiguë – orale et cutanée ou par inhalation. Cette classe est décrite de différentes façons pour expliquer comment les produits peuvent pénétrer dans le corps (par exemple par voie orale [ingestion/consommation], cutanée [peau] ou inhalation [respiration]).

Autres dangers associés à la toxicité aiguë

- Autres dangers pour la santé - il n'est pas inhabituel que d'autres dangers pour la santé que la toxicité aiguë soient associés à des produits toxiques.
- Un produit toxique peut également posséder d'autres propriétés, comme la corrosivité, l'inflammabilité ou la réactivité. **Toujours** lire l'étiquette et la FDS pour être sûr de bien comprendre ce qui se trouve dans un produit et comment s'en servir de manière sécuritaire.

DANGER POUR LA SANTÉ
(matières qui causent des problèmes de santé graves)



Groupe de danger principal : dangers pour la santé

Ce pictogramme est utilisé pour les produits qui peuvent avoir des effets chroniques sur la santé et les produits qui visent certains effets sur la santé.

Les effets chroniques sur la santé se manifestent après une exposition à un produit sur une certaine période, souvent mesurée en jours, en mois ou en années. Les effets sur la santé à long terme comme la cancérogénicité (qui cause le cancer) ou la sensibilisation respiratoire sont compris dans ce pictogramme. De plus, ce pictogramme est utilisé pour des produits qui peuvent causer des effets sur la santé de certains organes ciblés (les reins, le système nerveux ou le foie) qui se développent après une exposition unique ou des expositions répétées.

La toxicité chronique est différente de la toxicité aiguë. La toxicité aiguë renvoie aux effets immédiats sur la santé résultant de l'exposition à un produit toxique. Les effets toxiques chroniques ont tendance à se développer au fil du temps, souvent par suite d'une exposition à long terme à un produit particulier. Par exemple, il est peu probable que le fait de fumer une seule cigarette ait un effet toxique à long terme, mais fumer de nombreuses cigarettes au fil du temps peut être associé à de nombreux effets nocifs sur la santé. La toxicité chronique peut également renvoyer à un effet nocif sur la santé persistant s'étant manifesté par suite d'une exposition à court terme à un produit toxique. Dans le cas de certains dangers de toxicité chronique, il n'y a pas de quantité de produit sécuritaire à laquelle une personne peut être exposée sans problème.

Les classes de danger qui utilisent ce pictogramme

Ce pictogramme est utilisé pour un certain nombre de classes de danger du groupe de danger pour la santé. La présence de ce pictogramme sur un produit indique qu'une exposition régulière peut entraîner de graves problèmes de santé. Les effets sur la santé ne sont pas évidents immédiatement. Toujours lire la FDS et la comparer avec l'étiquette du produit. Comprendre comment utiliser le produit en toute sécurité. Dans le doute, poser des questions.

Les classes de danger qui utilisent ce pictogramme de danger sont les suivantes :

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée – Sensibilisant des voies respiratoire** - Un sensibilisant respiratoire est un produit qui peut d'abord causer des symptômes semblables à ceux d'un rhume ou d'allergies, comme le rhume des foins. Après une exposition prolongée, les symptômes évoluent et peuvent ressembler à de l'asthme, avec des symptômes comme un serrement de poitrine, de l'essoufflement, des difficultés respiratoires et/ou de la toux. Sans une intervention médicale appropriée, une attaque grave peut entraîner la mort.
- **Mutagénicité pour les cellules germinales** - Cette classe de danger comprend les produits susceptibles de causer des changements permanents (mutations) dans les cellules pouvant être transmis aux générations futures.
- **Cancérogénicité** - Cette classe de danger comprend les produits qui peuvent provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction** - Cette classe de danger porte sur les produits ayant des effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité des hommes et des femmes adultes. Elle porte également sur la toxicité développementale du fœtus en développement. Elle comprend des produits qui peuvent affecter les enfants allaités, mais aucun pictogramme est utilisé dans ce cas précis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique** - Cette classe de danger comprend les produits pouvant avoir un effet sur des organes précis (foie, reins, sang) survenant à la suite d'une exposition unique.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** - Cette classe de danger comprend les produits pouvant avoir un effet sur des organes précis (foie, reins, sang) survenant à la suite d'une exposition prolongée ou d'expositions répétées.
- **Danger par aspiration** - Cette classe de danger comprend les liquides et les matières solides pouvant pénétrer dans les poumons, par ingestion ou par régurgitation. Une fois que les produits entrent dans les poumons, ils peuvent provoquer de graves blessures comme une pneumonie chimique (qui peut être mortelle). Le facteur principal qui détermine le risque d'aspiration est la viscosité ou si le liquide est fluide (comme de l'eau) ou épais (comme du miel). Les hydrocarbures à faible viscosité (comme la térébenthine et l'essence) peuvent facilement pénétrer dans les poumons

Autres dangers associés aux dangers pour la santé

Outre les dangers de toxicité chronique, ne pas oublier qu'un produit peut posséder des propriétés dangereuses additionnelles, comme la toxicité aiguë (par exemple avoir des effets toxiques immédiats) ou posséder d'autres propriétés dangereuses comme la corrosivité ou l'inflammabilité. TOUJOURS vérifier la FDS et l'étiquette du produit sur les contenants pour s'assurer de connaître ce qui est utilisé et la liste complète de dangers potentiels associés à un produit.

POINT D'EXCLAMATION

(matières qui causent des problèmes de santé moins graves que ceux représentés par le pictogramme du danger pour la santé)



Groupe de danger principal : dangers pour la santé

Ce pictogramme renvoie aux dangers pour la santé comme l'irritation ou la sensibilisation cutanée, et l'irritation oculaire.

Les conséquences liées à la santé auxquelles se rapporte ce pictogramme pourraient ne pas être évidentes immédiatement pour le salarié, mais les effets sont généralement réversibles et d'une durée relativement courte avec l'assistance médicale appropriée (et toute exposition supplémentaire évitée).

Les classes de danger qui utilisent ce pictogramme

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée – sensibilisant cutané** - La sensibilisation cutanée est une réaction allergique de la peau qui se présente avec des symptômes comme les démangeaisons, l'enflure, les ampoules et la rougeur. Souvent, une personne ne présente aucun symptôme après une première exposition, mais, la peau réagit avec des expositions subséquentes. Les produits comme le latex (des gants, par exemple) et le nickel sont des sensibilisants cutanés communs.
- **Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique** – La toxicité pour certains organes cibles comprend les produits pouvant provoquer une irritation des voies respiratoires (comme la toux, une irritation de la gorge).
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée – irritation cutanée** - La corrosion cutanée/irritation cutanée comprend les produits qui causent des dommages réversibles comme les rougeurs ou l'inflammation après une exposition.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire – irritation oculaire** – Les lésions oculaires graves/irritation oculaire englobent les produits irritants causant des effets réversibles dans les 21 jours suivant une exposition ou les produits très irritants pour la peau.

- **Toxicité aiguë – orale, cutanée, par inhalation** - Les produits appartenant à cette catégorie correspondent aux valeurs définies de DL50 ou CL50; cette catégorie est utilisée pour des produits connus pour être nocifs en cas d'ingestion, d'inhalation ou lorsqu'ils entrent en contact avec la peau.

- **Danger pour la couche d'ozone***

***Remarque** : Le point d'exclamation peut également être utilisé pour indiquer que les produits contribuent à la détérioration de la couche d'ozone. **Rappel** : La classification et l'étiquetage des produits du groupe de danger environnemental ne sont pas obligatoires au Canada. Toutefois, les fournisseurs peuvent indiquer ces dangers sur les étiquettes et les FDS s'ils le souhaitent.

Autres dangers associés aux produits représentés par ce pictogramme

Outre le fait de répondre aux critères de ce pictogramme de danger, ne pas oublier qu'un produit peut posséder des propriétés dangereuses additionnelles, comme la toxicité aiguë (par exemple avoir des effets toxiques immédiats) ou posséder d'autres propriétés dangereuses comme la corrosivité ou l'inflammabilité. TOUJOURS vérifier la FDS et l'étiquette du produit sur les contenants pour s'assurer de connaître ce qui est utilisé et la liste complète de dangers potentiels associés à un produit. Comprendre comment utiliser le produit en toute sécurité. En cas d'incertitude, poser des questions.

MATIÈRES INFECTIEUSES PRÉSENTANT UN DANGER BIOLOGIQUE (organismes ou toxines pouvant causer des maladies chez les humains ou les animaux)



Groupe de danger principal : dangers pour la santé

Ces matières sont des organismes (ou des toxines produites par ceux-ci) pouvant causer des maladies chez les humains ou les animaux. Les bactéries, les virus, les champignons et les parasites en font partie. Comme ces organismes peuvent survivre dans les liquides organiques et les tissus humains, ils doivent être considérés toxiques. L'urine et les matières fécales doivent être traitées comme des matières toxiques seulement si elles sont visiblement contaminées par le sang. Seules les matières infectieuses présentant un danger biologique sont représentées par ce pictogramme.

Endroits où on trouve des matières infectieuses présentant un danger biologique

Habituellement, on trouve des matières infectieuses dans les hôpitaux, les établissements de soins de santé, les laboratoires, les cliniques vétérinaires et les établissements de recherche. Les salariés dans ces lieux ne savent habituellement pas quels tissus ou liquides contiennent des organismes dangereux. Pour cette raison, les salariés doivent présumer que tous les échantillons sont dangereux et qu'une protection adéquate est requise en tout temps. Parmi les exemples de matières infectieuses présentant un danger biologique figurent le virus du sida/VIH, l'hépatite B et les salmonelles.

Les matières infectieuses présentant un danger biologique doivent être utilisées ou manipulées par des personnes qui connaissent les dangers, qui savent comment les maîtriser et qui ont reçu une formation poussée sur le sujet.

DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT

(matières qui causent des dommages au milieu aquatique ou à la couche d'ozone)



Groupe de danger principal : dangers pour l'environnement

Ce pictogramme de danger est utilisé pour des matières susceptibles de constituer un danger pour le milieu aquatique avoir des effets nocifs (effets aigus à court terme et effets chroniques) sur le milieu aquatique.

Rappel : La classification et l'étiquetage des produits de ce groupe de danger ne sont pas obligatoires au Canada. Toutefois, les fournisseurs peuvent indiquer ces dangers sur les étiquettes et les FDS s'ils le souhaitent.

Si le produit est représenté seulement par ce pictogramme, la principale préoccupation est alors la toxicité pour le milieu aquatique. Si, au contraire, d'autres pictogrammes y sont associés, alors il est également dangereux pour les humains en milieu de travail (par exemple; danger physique ou pour la santé).

Les dangers pour le milieu aquatique peuvent comprendre “des dangers aigus pour le milieu aquatique”, lesquels désignent les répercussions toxiques à court terme sur les diverses formes de vie aquatique (comme les poissons, les crustacés, les algues et les plantes aquatiques). Cela comprend également des « dangers à long terme pour le milieu aquatique », ce qui désigne les répercussions négatives à long terme (chroniques) sur les formes de vie aquatique comme la bioaccumulation (accumulation de matière dans un organisme) et la dégradation (persistance, ou combien de temps un produit restera dans l’environnement). Parmi les exemples de répercussions à long terme pour le milieu aquatique, on compte une baisse de la reproduction, des problèmes génétiques chez la progéniture et des changements comportementaux.

v) Les mentions de danger

Une mention de danger est attribuée à chaque classe et catégorie de danger. Ces mentions sont de courtes phrases normalisées qui décrivent le danger associé à un produit. Elles sont courtes, mais décrivent les principales préoccupations relatives au danger qui est associé au produit.

<p>Conseil!</p> <p>La formulation de la mention de danger aide à définir la gravité du danger.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• La mention « Peut provoquer le cancer » indique un danger plus grave que la mention « Susceptible de provoquer le cancer ».
--

Voici d’autres exemples de mentions de danger :

- o Gaz extrêmement inflammable
- o Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l’effet de la chaleur
- o Mortel par inhalation
- o Provoque une irritation oculaire
- o Peut provoquer le cancer

vi) Les mentions d’avertissement

La mention d’avertissement est une autre portion du système de communication des dangers. Elle représente une autre façon de vous alerter concernant le niveau de danger associé à un produit.

On distingue seulement deux mentions d’avertissement : «**Danger**» et «**Attention**». La mention « **Danger** » est utilisée pour le degré le plus élevé de danger, tandis que la mention « **Attention** » est retenue pour des dangers de moindre gravité.

vii) Les conseils de prudence

Les conseils de prudence constituent des recommandations sur la façon de minimiser ou de prévenir l'exposition au produit. Ces conseils peuvent comprendre des instructions relatives à l'entreposage, à la manutention, à l'administration des premiers soins, à l'utilisation d'un équipement de protection individuelle et à l'adoption de mesures d'intervention d'urgence. Comme les mentions de danger, les conseils de prudence sont normalisés.

Voici des exemples de conseils de prudence :

- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
- Protéger du rayonnement solaire.

B) Étiquettes

Les étiquettes constituent un élément essentiel du système de communication des dangers puisqu'elles alertent la personne qui manipule le produit des principaux dangers et expliquent les précautions de base (mesures de sécurité) à prendre.

Il existe différentes façons d'étiqueter un produit dangereux. Dans la plupart des cas, c'est fait à l'aide d'étiquettes du fournisseur. Il est possible également de voir des étiquettes du lieu de travail. On trouve une description de ces deux types d'étiquettes ci-dessous.

i) L'étiquette du fournisseur

L'étiquette du fournisseur regroupe tous les éléments dont nous venons de discuter, comme les pictogrammes, les mentions d'avertissement, les mentions de danger et les conseils de prudence. Elle comprend également le nom du produit et l'identificateur du fournisseur. Elle doit être écrite et fournie en français et en anglais, facile à lire et durable. Si l'étiquette est perdue, endommagée ou illisible, le produit doit être étiqueté de nouveau au moyen d'une autre étiquette du fournisseur ou d'une étiquette du lieu de travail. Toutefois, il n'existe pas de modèle type d'étiquette.

L'étiquette du fournisseur comprendra les éléments suivants :

<p>1 Product K1 / Produit K1</p> <p>2  </p> <p>3 Danger</p> <p>4 Fatal if swallowed. Causes skin irritation.</p> <p>5 Precautions: Wear protective gloves. Wash hands thoroughly after handling. Do not eat, drink or smoke when using this product.</p> <p>Store locked up. Dispose of contents/containers in accordance with local regulations.</p> <p>IF ON SKIN: Wash with plenty of water. If skin irritation occurs: Get medical advice or attention. Take off contaminated clothing and wash it before reuse. IF SWALLOWED: Immediately call a POISON CENTRE or doctor. Rinse mouth.</p> <p>6 Les Produits ABC, 1 rue Nullepart, Ici, N.-B., E1A 6X6, (506)-123-4567</p>	<p>Danger</p> <p>Mortel en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Conseils : Porter des gants de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements locaux en vigueur.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.</p>
---	---

1 **Identificateur du produit**

L'identificateur est le nom exact du produit tel qu'il apparaît sur le contenant et la fiche de données de sécurité (FDS).

2 **Pictogrammes de danger**

Les pictogrammes de danger sont déterminés par la classification du produit en fonction des dangers. Dans certains cas, aucun pictogramme n'est requis.

3 **Mentions d'avertissement**

Les mentions « Danger » ou « Attention » sont utilisées pour signaler l'existence d'un danger et indiquer sa gravité. Dans certains cas, aucune mention d'avertissement n'est requise.

4 **Mentions de danger**

De brèves mentions normalisées signalent tous les dangers liés à la classification du produit en fonction des dangers.

5 **Conseils de prudence**

Les conseils normalisés décrivent les mesures recommandées afin de réduire ou de prévenir les effets nocifs à la suite d'une exposition au produit, y compris l'équipement de protection et les mesures d'urgence. Les conseils de prudence donnent également les mesures de premiers soins.

6 **Identificateur de fournisseur**

L'identificateur désigne l'entreprise qui vend ou importe le produit, et qui est responsable de préparer l'étiquette et la FDS. Communiquez avec le fournisseur pour obtenir de plus amples renseignements sur le produit.

Ingrédients dangereux

Bien que la divulgation des ingrédients dangereux sur une étiquette ne soit pas obligatoire, le fabricant peut choisir de les divulguer. Cependant, il y a des exigences quant à la divulgation de substances et d'ingrédients dangereux sur les FDS.

ii) L'étiquette du lieu de travail

L'étiquette du lieu de travail est utilisée, par exemple, au moment de transférer un produit dans un nouveau contenant. Une étiquette du lieu de travail peut également être utilisée lorsqu'un produit est fabriqué et utilisé sur place ou lorsque l'étiquette du fournisseur est absente ou illisible.

Une étiquette du lieu de travail doit contenir :

- L'identificateur du produit (correspondant à son appellation selon le SGH)
- Les précautions à prendre pour une manutention sécuritaire, ce qui peut comprendre des pictogrammes ou d'autres renseignements figurant sur l'étiquette du fournisseur
- Un renvoi à la FDS

Voici des exemples d'étiquettes du lieu de travail :

1 **PRODUIT K1**

2 

3 Mortel en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.

4 Voir la FDS pour obtenir plus de renseignements.

1 **PRODUIT K1**

3 Mortel en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.

4 Voir la FDS pour obtenir plus de renseignements.

1 **PRODUIT K1**

Conseils :

3 

- Porter des gants de protection.
- Se laver les mains soigneusement après la manipulation.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

4 Voir la FDS pour obtenir plus de renseignements.

1 Identificateur du produit

L'identificateur est le nom exact du produit tel qu'il apparaît sur le contenant et la fiche de données de sécurité (FDS).

2 Pictogrammes de danger (optionnels)

Les pictogrammes de danger sont déterminés par la classification du produit en fonction des dangers. Ils peuvent également comprendre des mentions de danger selon la classification de produit en fonction des dangers.

3 Précautions à prendre

Les précautions à prendre décrivent les mesures recommandées afin de réduire les effets nocifs du produit en reprenant des renseignements figurant sur l'étiquette du fournisseur comme les conseils de prudence.

4 Renvoi à la FDS

Exigences générales concernant l'étiquetage

L'étiquette du lieu de travail peut figurer d'une façon qui convient au lieu de travail, y compris les exigences linguistiques. Elle doit être facile à lire et durable. Si l'étiquette est perdue, endommagée ou illisible, le produit doit être étiqueté de nouveau.

Autre identification

Dans certains cas, il est possible d'utiliser d'autres moyens pour identifier les produits dangereux sur les lieux de travail. Ces autres moyens peuvent comprendre des mises en garde, des symboles, des plaquettes et des systèmes de codage. On peut y avoir recours aussi longtemps que toutes les personnes présentes sur les lieux de travail reçoivent l'éducation et la formation appropriées sur ce système d'identification.

Dans le cas où un produit dangereux se trouve dans un contenant autre que celui d'expédition du fournisseur, une étiquette du lieu de travail n'est pas nécessaire à condition que le produit dangereux se trouve sous la garde unique du salarié qui l'utilise pendant un quart de travail et est clairement identifié ou bien à condition que tout le produit dangereux est utilisé immédiatement.

Dans le cas où un produit dangereux se trouve dans un contenant autre que celui d'expédition du fournisseur, une étiquette du lieu de travail n'est pas nécessaire à condition que le produit dangereux est un échantillon de laboratoire et est uniquement prévu à des fins d'analyse, d'épreuve ou d'évaluation en laboratoire.

C) La fiche de données de sécurité (FDS)

Les FDS sont préparées par le fournisseur du produit et présentent plus de renseignements détaillés sur le produit. Elles représentent une ressource importante pour les milieux de travail et les salariés. Les employeurs et les salariés utilisent les renseignements des FDS pour se protéger contre les dangers, pour manipuler les produits dangereux de façon sécuritaire et pour connaître les mesures à prendre en cas d'urgence.

La FDS utilise un format de 16 sections renfermant des renseignements faisant l'objet d'exigences spécifiques. Voici certains points importants à retenir concernant la FDS :

- La FDS comporte 16 sections et compte habituellement de 2 à 10 pages.
- La FDS doit être présentée selon un format prédéterminé. Les renseignements pertinents doivent toujours figurer dans les mêmes sections, quel que soit le fournisseur qui a créé la FDS.
- Les FDS doivent être accessibles sur-le-champ à toutes les personnes présentes sur le lieu de travail. Les FDS peuvent être rangées dans une reliure à feuilles mobiles ou être conservées sous forme électronique dans un ordinateur. Les employeurs doivent former les salariés sur la façon de comprendre les FDS, de même que sur la manière ou l'endroit où accéder aux FDS sur les lieux de travail.
- La FDS (et l'étiquette) doit être mise à jour lorsque de nouveaux renseignements pertinents sont accessibles.
- La classification du SIMDUT 2015 doit être indiquée à la section 2 de la FDS, de même que les éléments d'étiquetage requis.
- Les éléments d'information doivent être écrits en français et en anglais sur une seule FDS bilingue ou dans un document en deux parties unilingues qui constitue une telle fiche.

Dans le cas des matières infectieuses présentant un danger biologique, des éléments d'information supplémentaires (9 sections) se retrouveront après les 16 sections de la FDS.

Jetons un coup d'oeil aux sections et au type de renseignements présents sur la FDS à 16 sections.
Suivra une description des 9 sections des éléments d'information supplémentaires concernant les matières infectieuses présentant un danger biologique.

No de section de la FDS et rubrique		Renseignements de la section
1	Identification	<p>Identificateur du produit Autres moyens d'identification Usage recommandé et restrictions d'utilisation l'information sur le fournisseur canadien (nom, adresse et numéro de téléphone)* Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence et toute restriction d'utilisation de ce numéro, s'il y a lieu</p>
2	Identification des dangers	<p>Classification des dangers (classe, catégorie) du produit Éléments d'étiquetage - pictogramme ou nom du pictogramme, mention d'avertissement, mentions de danger, conseils de prudence Autres dangers ne faisant pas l'objet d'une classification (par exemple matière fondue)</p>
3	Composition/ information sur les ingrédients	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque le produit dangereux est une matière ou une substance : <ul style="list-style-type: none"> - Dénomination chimique - Nom commun et synonymes - Numéro de CAS et tout identificateur unique - Dénomination chimique des impuretés et des solvants et additifs de stabilisation** • Pour une matière ou une substance dans un mélange qui est classé dans une classe de danger pour la santé*** : <ul style="list-style-type: none"> - Dénomination chimique - Nom commun et synonymes - Numéro de CAS et tout identificateur unique - Concentration <p>NOTA : Des règles relatives à la protection des informations commerciales confidentielles peuvent s'appliquer</p>
4	Premiers soins	<p>Premiers soins nécessaires selon les voies d'exposition : inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux, ingestion. Symptômes et effets les plus importants (effets immédiats ou retardés) Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, au besoin.</p>

5	Mesures à prendre en cas d'incendie	Agents extincteurs appropriés Agent extincteur inacceptable Dangers précis posés par le produit dangereux s'il est impliqué dans un incendie Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers
6	Mesures à prendre en cas de déversement accidentel	Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

7	Manutention et stockage	Précautions relatives à la sécurité des opérations de manutention Conditions de sécurité relatives au stockage (y compris l'incompatibilité de certaines substances)	
8	Contrôle de l'exposition/ protection individuelle	Paramètres de contrôle (lignes directrices relatives à l'exposition professionnelle ou valeurs limites biologiques) Mesures d'ingénierie Mesures de protection individuelle (par exemple l'équipement de protection individuelle) (yeux/ visage, peau, système respiratoire, considérations d'hygiène générale)	
9	Propriétés physiques et chimiques	Apparence (état physique, couleur, etc.) Odeur Seuil olfactif pH Point de fusion/point de congélation Point d'ébullition et domaine d'ébullition Point d'éclair Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	Tension de vapeur Densité de vapeur Densité relative Solubilité Coefficient de partage n-octanol/eau Température d'auto-inflammation Température de décomposition Viscosité
10	Stabilité et réactivité	Réactivité Stabilité chimique Risque de réactions dangereuses Conditions à éviter Matières incompatibles Produits de décomposition dangereux	

11	Données toxicologiques	Description complète, mais concise, des divers effets toxiques sur la santé et les données permettant d'identifier ces effets, y compris : - les renseignements sur les voies d'exposition probables (respiratoire, orale, cutanée, oculaire) - les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques - les effets retardés et immédiats ainsi que les effets chroniques dus à une exposition à court et long terme - les valeurs numériques de toxicité
12	Données écologiques****	Mesures des effets sur le milieu aquatique, le sol et l'air (comme la toxicité, la persistance)
13	Données sur l'élimination****	Manipulation sécuritaire et précautions à prendre relativement aux résidus Méthodes d'élimination
14	Information relative au transport****	Numéro ONU Désignation officielle (appellation réglementaire) pour le transport selon l'ONU Classes de danger relatives au transport Groupe d'emballage Risques environnementaux Transport en vrac Précautions spéciales
15	Information sur la réglementation****	Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question
16	Autres informations	Date de la plus récente version révisée de la FDS

*Le fournisseur qui doit être identifié sur une FDS est l'identifiant initial du fournisseur (par exemple le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fabricant canadien ou de l'importateur canadien). Il y a toutefois deux exceptions à cette exigence. Dans le cas où un produit dangereux est vendu par un distributeur, ce distributeur peut remplacer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fournisseur initial par ses propres coordonnées. Si un importateur importe un produit dangereux pour une utilisation dans son propre milieu de travail au Canada (c'est-à-dire que l'importateur ne vend pas le produit dangereux), l'importateur peut garder le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fournisseur étranger sur la FDS au lieu de les remplacer par ses propres coordonnées.

**Ces impuretés et produits de stabilisation sont ceux qui appartiennent à une classe de dangers et qui contribuent à la classification de la matière ou de la substance.

***Chaque ingrédient du mélange doit être indiqué lorsqu'il appartient à une classe de danger pour la santé et qu'il est présent en quantité supérieure à la limite de concentration désignée pour la classe de dangers à laquelle il appartient ou qu'il est présent dans le mélange dans une concentration qui donne lieu à la classification du mélange dans toute classe de danger pour la santé.

****Les titres des sections 12 à 15 doivent figurer dans la FDS, mais le fournisseur n'est pas tenu, aux termes de la réglementation canadienne, d'inscrire des renseignements dans ces sections.

**ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
MATIÈRES INFECTIEUSES PRÉSENTANT UN DANGER BIOLOGIQUE**

Section I :

Agent infectieux

Nom

Synonyme ou renvoi

Caractéristiques

Section II :

Identification des dangers

Pathogénicité et toxicité

Épidémiologie

Gamme d'hôtes

Dose infectieuse

Mode de transmission

Période d'incubation

Transmissibilité

Section III :

Dissémination

Réservoir

Zoonose

Vecteurs

Section IV :

Viabilité et stabilité

Sensibilité/résistance aux médicaments

Sensibilité aux désinfectants

Inactivation physique

Survie à l'extérieur de l'hôte

Section V :

Premiers soins et aspects médicaux

Surveillance

Premiers soins et traitement

Immunsation

Prophylaxie

Section VI :

Dangers pour le personnel de laboratoire

Infections contractées en laboratoire

Sources et échantillons

Dangers primaires

Dangers particuliers

Section VII :

Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Classification par groupe de risque

Exigences de confinement

Vêtements de protection

Autres précautions

Section VIII :

Manutention et stockage

Déversements

Élimination

Stockage

Section IX :

Renseignements sur la réglementation et autres

Renseignements sur la réglementation

Dernière mise à jour le (date)

Rédigé par (nom de l'auteur)

CODES D'ENTREPOSAGE

Les produits dangereux ainsi que les produits sans dangers connus doivent être entreposés en tenant compte de leur compatibilité. Pour se faire, au Campus de Moncton, on utilise un système de code d'entreposage pour assurer un entreposage adéquat de ces produits.

CODES D'ENTREPOSAGE

ROUGE



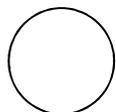
Produits inflammables et combustibles (Flamme).
Conserver dans un endroit réservé aux matières inflammables et combustibles. Vérifier la rubrique 10 de la FDS. Si gaz, liquides et solides pyrophoriques, matières auto-échauffantes, matières réagissant à l'eau et libérant des gaz inflammables, matières auto-réactives et peroxydes organiques: le code d'entreposage sera rouge hachuré.

JAUNE



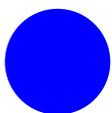
Produits comburants (libèrent de l'oxygène) et réactifs (Flamme sur un cercle). Peuvent réagir violemment à la chaleur, à la lumière, à la friction ou à d'autres substances. Conserver à l'écart des matières inflammables et combustibles.
Vérifier la rubrique 10 de la FDS. Si incompatibilité entre eux, le code d'entreposage sera jaune hachuré.

BLANC



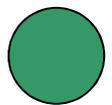
Produits corrosifs (Corrosion). Peuvent avoir des effets nocifs pour la peau, les yeux et les muqueuses.
Conserver à l'écart des produits à codes de couleurs rouge, jaune et bleu. Vérifier le pH dans la rubrique 9 de la FDS. Si acide, le code d'entreposage sera blanc. Si base, le code d'entreposage sera blanc hachuré.

BLEU



Produits qui présentent un risque pour la santé. Toxiques si inhalé, avalé ou absorbé par la peau (Tête de mort sur deux tibias, Danger pour la santé, Point d'exclamation, Danger pour l'environnement, Matières infectieuses présentant un danger biologique).
Conserver dans un endroit sécuritaire.

VERT



Produits ne présentant qu'un danger faible.
Conserver dans un endroit sécuritaire.

EXCEPTION

Les codes de couleurs hachurés indiquent que le produit est incompatible avec les autres produits présentant un point de même couleur. Conserver dans un endroit séparé.

Pour toute question au sujet du **SIMDUT 2015**, veuillez communiquer avec le Coordonnateur – santé et sécurité ou l'Agent d'inspection des lieux de travail du Service de sécurité au 858-4100.

ANNEXE A

PRODUITS EXEMPTÉS DE L'APPLICATION DE LA LÉGISLATION DU SIMDUT 2015

En vertu de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux, un fournisseur n'est pas tenu de fournir des étiquettes SIMDUT 2015 et des fiches de données de sécurité (FDS) pour les types de produits mentionnés ci-dessous.

1. **Les produits de consommation** selon la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.
2. **Les explosifs** au sens de la Loi sur les explosifs.
3. **Les cosmétiques, aliments, instruments ou drogues** au sens de la Loi des aliments et drogues.
4. **Les produits antiparasitaires** au sens de la Loi sur les produits antiparasitaires.
5. **Les substances réglementées** au sens de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire.
6. **Le bois ou les produits faits en bois.**
7. **Les articles manufacturés (fabriqués).**
8. **Le tabac ou les produits du tabac.**
9. **Les résidus (déchets) dangereux.**
10. **Les produits manipulés ou transportés** en application de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

Les produits ci-dessus ont leurs propres lois et règlements autres que le SIMDUT 2015 et exigent que les renseignements pertinents sur les produits pouvant se révéler nocifs pour les salariés soient diffusés. Dans ce domaine, toutes les lois et règlements doivent être respectées.

ANNEXE B

SÉCURITÉ DES PRODUITS CHIMIQUES MÉNAGERS

Vous utilisez probablement de nombreux produits chimiques à l'intérieur et autour de votre maison et votre garage. Il peut s'agir de nettoyeurs liquides et en poudre, de produits pour polir ou pour déboucher les tuyaux, de diluants à peinture ou de liquides lave-glace. Ces types de produits peuvent être dangereux; ils peuvent causer des brûlures, des incendies, des empoisonnements et des explosions.

Utilisez, entreposez et éliminez les produits chimiques ménagers prudemment. Apprenez la signification des symboles de danger et suivez toutes les directives de l'étiquette.

Comprendre les symboles de danger

Des symboles de danger figurent sur les étiquettes de nombreux produits utilisés à l'intérieur et autour de la maison et du garage, comme les aérosols de cuisson, les nettoyeurs, les diluants à peinture, les produits pour déboucher les tuyaux et les liquides lave-glace.

1. Les images des symboles de danger

L'**image** vous indique quel est le **type de danger** :



EXPLOSIF

Le contenant risque d'exploser s'il est chauffé ou perforé. Les morceaux de métal ou de plastique du contenant projetés peuvent causer des blessures graves, surtout aux yeux.



CORROSIF

Le produit peut brûler la peau ou les yeux. S'il est avalé, il causera des blessures à la gorge et à l'estomac.



INFLAMMABLE

Le produit ou ses vapeurs s'enflammeront facilement s'ils sont près d'une source de chaleur, de flammes ou d'étincelles. Un chiffon imbibé du produit peut s'enflammer spontanément.



POISON

Si le produit est ingéré, léché ou respiré, il peut causer des blessures ou la mort.

2. Les encadrés des symboles de danger



Un **triangle** signifie que le **contenant** est dangereux.



Un **octogone** signifie que le **contenu** est dangereux.

3. Mots avertisseurs

Les **mots avertisseurs** sous le symbole indiquent le **degré de risque** :

- **ATTENTION** : peut causer des blessures temporaires. Un décès peut survenir en cas d'exposition extrême.
- **DANGER** : peut causer des blessures temporaires ou permanente, ou même la mort.
- **DANGER EXTRÊME** : une exposition au produit, même en très petite quantité, peut causer des blessures graves ou la mort.

Conseils de sécurité

1. **Lisez l'étiquette avant d'acheter ou d'utiliser un produit chimique ménager.**
 - Suivez les instructions chaque fois que vous utilisez un produit chimique ménager. L'étiquette doit indiquer comment utiliser et entreposer le produit de manière sécuritaire. Elle doit aussi inclure une mise en garde contre les risques éventuels.
 - Les produits chimiques ménagers doivent porter une étiquette encadrée au dos ou sur le devant du produit. Dans l'encadré figurent des instructions sur l'utilisation sécuritaire du produit et les premiers soins, ainsi qu'une liste des substances nocives contenues dans le produit.
 - Recherchez les symboles de danger sur le contenant. Ne couvrez pas et n'enlevez pas les étiquettes de ces produits.

2. **Utilisez les produits chimiques ménagers prudemment, surtout en présence d'enfants.**
 - Ne mélangez jamais de produits chimiques ensemble.
 - Assurez-vous que les contenants protège-enfants sont en bon état.
 - « Protège-enfants » ne signifie pas à l'épreuve des enfants. Fermez toujours bien les contenants même si vous ne les déposez qu'un instant.
 - Apprenez aux enfants que les symboles de danger signifient **Danger! Ne pas toucher**.
 - Affichez les numéros d'urgence près de votre téléphone.

3. **Entreposez les produits chimiques ménagers de façon sécuritaire.**
 - Rangez tous les produits chimiques dans leur contenant d'origine. Conservez toutes les consignes de sécurité.
 - Conservez tous ces produits sous clé, où les enfants ne peuvent ni les **voir** ni les **prendre**.
 - Ne gardez pas à l'intérieur de la maison des produits qui pourraient dégager des vapeurs nocives ou prendre feu. Entreposez-les dans un autre bâtiment ou dans un endroit où l'air est bien évacué vers l'extérieur.

4. **Débarressez-vous des produits chimiques en trop de façon sécuritaire.**
 - N'achetez que la quantité nécessaire pour vos travaux afin d'éviter le gaspillage.
 - Consultez les directives de votre municipalité sur la marche à suivre pour se débarrasser des produits chimiques et autres déchets dangereux.
 - **Ne jamais** : faire brûler de contenants de produits chimiques ménagers; verser de produits chimiques dans un évier, à moins d'indication en ce sens; réutiliser de contenants vides.

Vous utilisez un pesticide?

Suivez les directives ci-dessus pour utiliser, entreposer et éliminer les produits chimiques ménagers en toute sécurité. N'achetez que la quantité nécessaire. Assurez-vous qu'il s'agit d'un produit homologué par Santé Canada en repérant le numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire sur l'étiquette (EPA).

ANNEXE C
EXEMPLE DE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Version 5.10
Date de révision 06/17/2015
Date d'impression 02/15/2016

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	: Acide chlorhydrique		
Code Produit	: 96208		
Marque	: Fluka		
Usage du produit	: Pour des fins de recherche en laboratoire.		
Fournisseur	: Sigma-Aldrich Canada Co. 2149 Winston Park Drive OAKVILLE ON L6H 6J8 CANADA	Fabricant	: Sigma-Aldrich Corporation 3050 Spruce St. St. Louis, Missouri 63103 USA
Téléphone	: +1 9058299500		
Fax	: +1 9058299292		
Numéro d'Appel d'Urgence (Pour le fournisseur et le fabricant)	: 1-800-424-9300		
Renseignements sur la préparation	: Sigma-Aldrich Corporation Product Safety - Americas Region 1-800-521-8956		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Classification SGH

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (Catégorie 1)

Corrosion cutanée (Catégorie 1B)

Lésions oculaires graves (Catégorie 1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système respiratoire

Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence	
P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Effets potentiels sur la santé

Inhalation Peut être nocif par inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

Peau Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque des brûlures de la peau.

Yeux Provoque des brûlures aux yeux.

Ingestion Peut être nocif par ingestion.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Formule : HCl

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Concentration
Acide chlorhydrique			
7647-01-0	231-595-7	017-002-01-X	37 %
Eau			
7732-18-5	231-791-2	-	63 %

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Condition d'inflammabilité

Non-inflammable ni combustible.

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Produits de combustion dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Chlorure d'hydrogène gazeux

Donnée d'explosivité - sensibilité à un impact mécanique

Donnée non disponible

Donnée d'explosivité -sensibilité à une décharge statique

Donnée non disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Acid chlorhydrique	7647-01-0	(c)	2.000000 ppm 3.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire.			
		C	2.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		P	5.000000 ppm 7.500000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.			
	(c) 2 ppm	3	Canada. mg/m3 travail	Alberta, Code de santé et de sécurité au (tableau 2 : VLE)

	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire.			
		C	2 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		P	5 ppm 7.5 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.			

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains.

Contact total

Matériel: Caoutchouc

nitrile épaisseur

minimum: 0.4 mm

délai de rupture:

48min

Matériel testé :Camatril® (KCL 730 / Aldrich Z677442, Taille M)

Contact par

éclaboussures

Matériel: Caoutchouc

nitrile épaisseur

minimum: 0.11 mm

délai de rupture: 69

min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	227 hPa (170 mmHg) à 21.1 °C (70.0 °F) 547 hPa (410 mmHg) à 37.7 °C (99.9 °F)
Densité	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	2.3 mPa.s à 15 °C (59 °F)
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

Conditions à éviter

Donnée non disponible

Matières à éviter

Bases, Amines, Métaux alcalins, Métaux, permanganates, par exemple, permanganate de potassium, Fluor, acétylures de métal, hexalithium disilicide

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Chlorure d'hydrogène gazeux
Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Oral(e) DL50

Donnée non disponible

Inhalation CL50

Donnée non disponible

Dermale DL50

Donnée non disponible

Autres informations sur la toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin - Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin - Corrosif pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Ce produit est un élément ou contient un élément ne pouvant être classé quant à ses effets cancérogènes selon les normes des organisations suivantes : IARC, ACGIH, NTP ou EPA.

IARC: 3 - Group 3: N'est pas classé comme cancérogène pour l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Tératogénicité

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (SGH)

La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (SGH) Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
Ingestion	Peut être nocif par ingestion.
Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque des brûlures de la peau.
Yeux	Provoque des brûlures aux yeux.

Signes et Symptômes d'une exposition

Sensation de brûlure, toux, asthmatiforme, laryngite, Insuffisance respiratoire, spasme, inflammation et oedème du larynx, spasme, inflammation et oedème des bronches, congestion pulmonaire, œdème pulmonaire, Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau.

Effets synergiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: MW4025000

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité pour les CL50 - *Gambusia affinis* (Guppy sauvage) - 282 mg/l - 96 h poissons

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT (US)

Numéro ONU: 1789 Classe: 8 Groupe d'emballage: II
Nom d'expédition des Nations unies: Acide chlorhydrique
Quantité à reporter (RQ): 13514 lbs
Polluant marin: Non
Poison Inhalation Hazard: Non

IMDG

Numéro ONU: 1789 Classe: 8 Groupe d'emballage: II EMS-No: F-A, S-B
Nom d'expédition des Nations unies:
ACIDE CHLORHYDRIQUE
Polluant marin: Non

IATA

Numéro ONU: 1789 Classe: 8 Groupe d'emballage: II
Nom d'expédition des Nations unies: Acide chlorhydrique

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés par la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses et la Loi sur les produits dangereux. La fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

16. AUTRES INFORMATIONS

Codes H et Phrases R mentionnées dans la Section 3

Information supplémentaire

Copyright 2015 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement. Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.
